

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

04 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre juin à vingt heures trente s'est réuni le Conseil Municipal régulièrement convoqué sous la présidence de Madame Brigitte MEYER, Maire.

**Étaient présents** : Mmes Katy RICQUE, Roselyne HODOT, Cathy HENRY - Mrs Jean-Pierre REMY, Claude BUZZI et Sébastien PEREAUX.

**Absents excusés** : Mmes Chantal THIERY qui a donné son pouvoir à M. Claude BUZZI, Gwendoline JOLY - Mrs Grégory JEANSON qui a donné son pouvoir à Mme Catherine HENRI et Eric ROTH qui a donné son pouvoir à M. Jean-Pierre REMY.

**Date de la convocation** : 01/06/2026

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine HENRI.

**Délibération N°023/2026** : « **VOTE TAXE AMENAGEMENT** ».

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Vu les articles 1635 quater A et suivants du Code général des impôts ;

Considérant que la taxe d'aménagement constitue une ressource destinée au financement des équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation ;

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer les modalités applicables sur son territoire ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

## **DÉCIDE**

La taxe d'aménagement passe au taux de **3,5%** sur l'ensemble du territoire communal.

*La présente délibération sera transmise aux services de l'État conformément à la réglementation en vigueur et saisie sur la plateforme DELTA avant le 1er juillet de l'année en cours pour une application au 1er janvier suivant.*

*Conformément à l'article R 421-1 du code de la justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**Points divers** :

- Nouvelle secrétaire de mairie : Madame Laurencé RIVES arrivée prévue en juillet 2026.
- **Portes ouvertes le 27 juin 2026 (sur site)** : groupe scolaire de la Moselle sauvage.
- Visite du groupe scolaire par le conseil municipal le 20 juin à 16h00.



- Borne électrique en fonctionnement sur parking « aire de détente ».
- Commission travaux prévue le 24 juillet 2026 à 20h30
- Réparation barrières « aire de détente » prévue par Mrs BUZZI et PEREAUX.
- Nettoyage de la cuisine de la salle communale, Mme Roselyne HODOT constitue une équipe afin de prévoir celui-ci.
- Une information sera diffusée concernant le frelon asiatique, M. Claude BUZZI rédige le texte.
- Refonte site internet par Gwendoline JOLY, en cours d'achèvement.
- L'intégration des infos dans intra-muros est terminée donc diffusion d'un tract et post sur les réseaux sociaux pour information. Réunion pour les habitants le 9 juillet à 18h30 à la salle communale.

Clôture de la séance à 21 h 50

La Maire,

Brigitte MEYER

Le secrétaire de séance,

